

# VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

-oOo-

Séance du 21 Juin 2004

**N°150 -2004**

## **Jumelage Cherbourg-Octeville/Bremerhaven Participation au Bazar Maritime Subvention à l'Association pour la promotion des produits de la mer et du terroir**

MM.

### **I-EXPOSE**

Dans le cadre du jumelage entre Cherbourg-Octeville et Bremerhaven, la ville est présente chaque année au Bazar Maritime organisé par son homologue allemande. Cette manifestation se déroule du 28 juillet au 3 août 2004.

A cette occasion, l'Association pour la promotion des produits de la mer et du terroir participe à l'animation du stand de Cherbourg-Octeville dans le pavillon des villes jumelées. Pour 2004, En liaison avec la Direction des Relations Internationale, elle se propose en outre d'apporter un appui aux actions promotionnelles de la ville, en particulier l'information sur la Tall Schips Race, accueillie à Cherbourg-Octeville en 2005 .

Pour cela, l'association sollicite le versement d'une subvention.

### **II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la charte de jumelage entre Cherbourg-Octeville et Bremerhaven,  
Considérant qu'il y a lieu de soutenir à l'Association pour la promotion des produits de la mer et du terroir dans la mise en oeuvre de la présence de la ville de Cherbourg-Octeville au Bazar Maritime de Bremerhaven,

**Suivant l'avis favorable des commissions Citoyenneté, solidarité ; Affaires économiques et portuaires, Administration générale, Finances et personnel,**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE**

d'autoriser le maire à verser une subvention de 9 805 € à "l'Association pour la Promotion des Produits de la Mer et du Terroir".

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2004 - Fonction 04, Nature 6574.

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
Pour le Maire et par délégation  
l'Attachée Principale

D. OLIER